

GAUSSINEL SERGE

COURTY

46700 Montcabrier

Siret : 390 056 620 00011

APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA /CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 29/01/2024 au 31/01/2024

N° 12_1708423184703_BS_LAMOUREUX_29012024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.**JEAN,LUC,FRANCIS LAMOUREUX**

NIR : 1 62 05 46 231 002 70

Emploi : tailleur de vigne

Date d'entrée : 29/01/2024

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 100

Mr JEAN,LUC,FRANCIS LAMOUREUX

Lieu Dit la Pouline

46700 Puy-l'Évêque

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,65	x	15,50	180,58
Nombre total d'heures			15,50	

				Total (€)
Rémunération totale brute				180,58

Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	180,58			1,95
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	180,58	x	0,40	0,72
Sécurité Sociale Plafonnée	180,58	x	6,90	12,46
Complémentaire T1	180,58			8,65
Formation	180,58	x	0,01	0,02
CSG non imposable à l'IR	178,98	x	6,80	12,17
CSG imposable à l'IR	178,98	x	2,40	4,30
CRDS imposable à l'IR	178,98	x	0,50	0,89
Total des cotisations et contributions obligatoires				41,16

Exonérations et allègements de cotisations				0,00
---	--	--	--	-------------

Montant net social				139,42
---------------------------	--	--	--	---------------

Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 139,42				

Montant net imposable : 144,61

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 144,61 €) × (Taux de 3,50%) = 5,06**Montant net à payer : 134,36****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 144,61 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 5,06 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..